

**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 96 (1982)

**Heft:** 3-4

  

**Rubrik:** Gesellschaftschroniken = Chronique des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le jury décerne le prix sur sa propre initiative ou sur la proposition d'une organisation, d'une communauté ou d'une personne privée.

Le jury se compose de Madame Berit von Numers et de quatre membres nommés par elle. Le titre de membre est permanent, et le jury nomme lui-même de nouveaux membres en cas de désistement.

Le jury

- est responsable de la frappe et de la gravure de la médaille,
- organise la remise du prix,
- tient une liste des lauréats et de leur curriculum vitae,
- publie les présents statuts et annonce l'attribution du prix.

Le prix est une **médaille d'argent** de 80 mm de diamètre. Le côté face représente le profil de Gustaf von Numers. Le long du bord gauche, des écussons. Sur le revers une série d'interprétations du blason de la famille von Numers, qui représentent concrètement l'héraldique comme forme d'art vivante.

La médaille est numérotée; le nom du lauréat et la date de remise du prix sont gravés sur la tranche.

Une reproduction **en bronze** de la médaille peut dans des cas particuliers être remise à une organisation, à une communauté ou à une personne privée. La première de ces reproductions a été remise à l'Académie internationale d'héraldique.

Seul le jury peut modifier les présents statuts, et cela à l'unanimité seulement.

Les deux premiers bénéficiaires du Prix Gustaf von Numers sont:

M. OTTFRIED NEUBECKER en reconnaissance de son activité créatrice en héraldique pendant de nombreuses années, et

M. BRUNO B. HEIM en reconnaissance de son éminente contribution à l'art et à la science héraldiques de l'Eglise.

Le Prix leur a été remis à Madrid le 24 septembre 1982.

### Faux ordres de chevalerie

Les faux ordres de chevalerie sont, hélas, si répandus et si actifs que par son décret n° 81-1103 du 4 décembre 1981, publié au *Journal officiel* du 17 décembre 1981, le gouvernement français a été amené à prendre d'énergiques mesures contre eux. Pour cela le Code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire a été modifié par l'introduction de sanctions punissant la création, la distribution et le port des ordres de fantaisie, y compris dans les compte-rendus de presse.

Nous espérons que d'autres pays prendront des mesures analogues pour lutter contre cette forme évoluée d'escroquerie, s'il ne l'ont déjà fait.

*L. Jéquier.*

## GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



Schweizerische Heraldische  
Gesellschaft  
Société Suisse d'Héraldique

Präsident: Joseph M. Galliker  
Lützelmatstrasse 4, 6006 Luzern

### 92. Generalversammlung 1983

Diese findet über das Wochenende des 11/12. Juni 1983 in Liestal BL statt.

### Assemblée générale 1983

Se tiendra à Liestal les 11 et 12 juin 1983.

### Une héraldiste centenaire

Notre membre fidèle, M<sup>lle</sup> Ellen Reibold de la Tour, a fêté son centième anniversaire le 8 septembre dernier au cours d'une réception organisée par le Conseil d'Etat de Genève. Nous admirons l'attachement amical que témoigne M<sup>lle</sup> Reibold de la Tour à notre société. Année après année, elle participe aux assemblées générales, même éloignées de son domicile; ainsi l'avons-nous vue à celle de

Vaduz en juin, aimable et souriante, l'esprit alerte. Tous, nous lui souhaitons encore nombre d'années heureuses.

*Olivier Clottu.*

### Dr. Hans Kläui zum 75. Geburtstag

Am 31. März 1981 durfte Dr. Hans Kläui in Winterthur seinen 75. Geburtstag feiern. Die Schweizerische Heraldische Gesellschaft gratuliert dem Jubilar von Herzen und erinnert sich dankbar dieses vielseitigen und liebenswürdigen Gelehrten, der während 14 Jahren, von 1963 bis 1977 im Vorstand mitarbeitete. Als langjähriger Vorsitzender der Redaktionskommission des Genealogischen Handbuchs zur Schweizergeschichte bemühte er sich erfolgreich um weitere Mitarbeiter und verfasste selbst die Herren von Hegi und die Grafen von Nellenburg als gewichtige Arbeiten innerhalb des 1980/81 erschienenen IV. Bandes. Wer die nachstehend rezensierte Festschrift zum 75. Geburtstag von Hans Kläui und vor allem die vollständige Bibliographie durchsieht, staunt nicht nur über die Fruchtbarkeit seines Werkes, sondern vor allem über die fundierten heraldischen Kenntnisse, die man bei einem von der romanischen Philologie herkommenen Privatgelehrten nicht ohne weiteres vermuten würde. Noch liegt ein weites Feld brach, das beackert zu werden wünscht. Dass dem Jubilar seine Gesundheit und Schaffenskraft noch viele Jahre erhalten bleiben mögen, ist der aufrichtige Wunsch des Vorstandes und der Gesellschaft.

*Joseph M. Galliker.*



#### Académie internationale d'héraldique

5, rue Robert-de-Traz  
CH-1206 Genève

Secrétaire général:  
baron Pinoteau  
4bis, boulevard de Glatigny  
F-78000 Versailles

Président:  
Dr Jean-Claude Loutsch  
10, avenue Marie-Thérèse  
Luxembourg, Grand-Duché

*Procès-verbal  
de la remise du Prix Arvid Berghman  
pour l'année 1982*

Le Prix Arvid Berghman pour l'année 1982  
avait été accordé au «Landesverband für

Heimatpflege in Südtirol» lors de l'assemblée de l'Académie internationale d'héraldique le 8 octobre à Brixen/Bressanone. La cérémonie de la remise du prix a eu lieu au Restaurant Operakällaren (La Cave d'Opéra), à Stockholm, au cours du dîner annuel de la Fondation héraldique Arvid Berghman.

Le président de la Fondation, le Dr Lars Tynell, administrateur général de la Bibliothèque royale de Suède, prit la parole pour donner un aperçu d'Arvid Berghman lui-même, de la Fondation et du prix portant son nom. Il présenta ensuite l'œuvre couronnée par l'Académie: *Die Wappen der Gemeinden Südtirols/Gli stemmi dei comuni altoatesini* (Bozen/Bolzano 1972) et lut un fragment de la lettre adressée à lui par le Dr Norbert Mumelter, président du Landesverband précité, un des promoteurs de l'armorial et auteur de son texte, qui s'excusait de ne pouvoir participer à la cérémonie à laquelle il avait été invité.

Le Dr Tynell remit la plaque d'argent (voir ci-dessous) au professeur Hans Prünster, artiste



renommé responsable de tous les dessins héraldiques de l'armorial couronné, arrivé à Stockholm de Bozen/Bolzano.

Le professeur Prünster remercia au nom du «Landesverband für Heimatpflege in Südtirol» de l'honneur que la Fondation Berghman avait conféré à l'association dont il était le représentant.

Le Dr Tynell clôtura la cérémonie.

Stockholm, le 2 juin 1982.

*Adam Heymowski,*  
secrétaire de la Fondation Berghman